



Demande

Retrait anticipé

Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

Personne assurée

Nom	Prénom
Etat civil	Date de mariage
Tél. privé	Tél. portable
Avez-vous déjà procédé à un retrait anticipé?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, date du retrait anticipé	
Si oui, montant du retrait anticipé	

Conjoint

Nom	Prénom
Date de naissance	
Sexe	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin

Forme de propriété

<input type="checkbox"/>	Propriété unique
<input type="checkbox"/>	Propriété commune avec le conjoint
<input type="checkbox"/>	Copropriété, quote-part à _____ %
<input type="checkbox"/>	Détenteur/détenrice de parts sociales d'une coopérative de construction et d'habitation ou d'une participation analogue

Domicile

Dès le	L'objet est/sera mon domicile civil.
--------	--------------------------------------

But d'utilisation**Pièces légales requises (à remettre à la conclusion du contrat)**

<input type="checkbox"/>	Achat d'un logement en propriété*	Contrat d'achat et copie du contrat de prêt signés
<input type="checkbox"/>	Construction d'un logement en propriété*	Copies signées du contrat de crédit/prêt, du permis de construire et du contrat d'ouvrage d'une EG / d'achat
<input type="checkbox"/>	Rénovation/ Transformation*	Contrat de prêt, du contrat d'ouvrage EG, de la confirmation de mandat signés, devis, évent. permis de construire, extrait actuel du registre foncier
<input type="checkbox"/>	Remboursement prêt hypothécaire*	Copie du contrat de prêt signé, extrait actuel du registre foncier et du compte hypothécaire
<input type="checkbox"/>	Participation à une coopérative d'habitation	Contrat de location, statuts, règlements, confirmation de la coopérative d'habitation, coupons de participation
<input type="checkbox"/>	Changement de propriété du logement	Attestation de la Banque ou du notaire que le retrait anticipé sera utilisé dans un délai de deux ans, pour les propres besoins. Contrat d'achat signé, copie du contrat de prêt, demande de radiation/inscription de la restriction de vente

* + Confirmation écrite du but d'utilisation, annonce de la restriction de vente

En cas d'acquisition d'un logement à l'étranger, il faudra obligatoirement joindre:

- Attestation officielle certifiant que le retrait anticipé servira à l'acquisition d'un logement pour les propres besoins de l'assuré (établi par un notaire, l'autorité communale ou le registre foncier).
- Confirmation de l'adresse de paiement par un notaire ou la banque concernée.
- Confirmation du créancier quant à la conformité de l'utilisation des fonds dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement à la propriété du logement (LEPL).

Description de l'objet

<input type="checkbox"/> Maison individuelle	<input type="checkbox"/> Maison jumelée/familiales	<input type="checkbox"/> Propriété par étage
--	--	--

Emplacement

Rue	
N° postal, lieu	Canton

Registre foncier compétent

Adresse complète	
Commune	Feuille-RF

Retrait anticipé

Montant souhaité <i>(à mentionner exclusivement en CHF)</i>	CHF
Date souhaitée de versement <i>(délai de traitement du dossier : deux mois)</i>	Date

Le virement est effectué exclusivement à l'adresse du créancier/vendeur

Nom et adresse du destinataire
Type de compte (p. ex. compte crédit hypothécaire)
Compte postal
Compte bancaire
Nom et lieu de la Banque

Le/Les soussigné/s a/ont pris connaissance de ce qui suit :

- Selon l'art. 6 § 1 de l'ordonnance sur l'encouragement de la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle du 3 octobre 1994 (OEPL) un délai de paiement de 6 mois peut être appliqué ;
- La conséquence du retrait anticipé est la réduction des prestations de vieillesse, d'invalidité et de décès;
- La caisse de pension est tenue de demander l'inscription de la restriction du droit d'aliénation auprès du registre foncier concerné;
- Le montant du retrait anticipé est immédiatement imposable;
En cas de remboursement dudit montant, l'assuré peut faire valoir son droit au remboursement de l'impôt payé (sans les intérêts) en adressant une demande écrite auprès de l'intendance cantonale des impôts, toutefois se doit s'éteindre à l'échéance de trois ans à partir de la date de remboursement du retrait anticipé.

Remarques	
Lieu et date	Signature de la personne assurée

En vertu de l'article 30c LPP, lors d'un retrait de l'avoir de prévoyance, le consentement écrit du conjoint est requis. Nous vous prions de joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité pour l'authentification de la signature..

Lieu et date	Signature du conjoint
--------------	-----------------------